Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230221-2023_02_21_002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 21 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 23
- Nombre de Conseillers absents : 6
- Nombre de procurations : 4
- Date de la convocation du Conseil Municipal : Mercredi 15 février 2023

Monsieur Marc Verdier a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma				VALLEJO Annie
BRIC Jean-François	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
DELPLANQUE Emmanuel		X		BREGILLE Jean-Luc
LUTARD Sandrine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
DUPUY Pauline	X			
GREILH Jean-Philippe			X	
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
LAGARRIGUE Henri	X			
PIGEAT Stéphane	X			
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230221-2023_02_21_002-DE

DEL.2023.02.21 – 002 : A'URBA – Désignation du représentant de la ville de Parempuyre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi du 1er juillet 1901 ;
Vu les statuts de l'agence d'urbanisme A'URBA ;

L'association A'URBA est une association loi 1901 déclarée en 1969 qui relève d'un statut privé dont les membres sont des entités publiques ayant des compétences ou des implications en matière d'aménagement.

L'A'URBA fonctionne avec une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau. Ces instances votent le programme général d'activités et contrôlent les résultats. En tant que membre de l'A'URBA et suite à la démission de l'élu précédemment représentant au sein de cette instance, il convient de désigner un nouveau représentant.

Le Conseil Municipal,
ayant recueilli les candidatures,

Sont candidates et ont obtenu les suffrages suivants :

Madame Béatrice de François (Vivons Parempuyre)	20
Madame Julia Amra (Parempuyre Avenir)	7

Béatrice de François a été élue pour représenter la ville de Parempuyre à l'A'Urba.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 21 février 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre